



Licenciement et contrat saisonnier

Par **sophieb**, le **06/11/2015** à **18:29**

bonjour,

Je travaille comme saisonnière depuis 14 ans (un employeur l'hiver et un l'été). Mon contrat d'été s'est achevé il y a un mois et mon employeur ne souhaite pas reconduire mon contrat à partir de l'été prochain (motif : renouveler toute l'équipe qui comporte également 2 autres personnes)..ai-je tout de m^eme droit à des indemnités de licenciement étant donné que mon contrat est fini pour cette saison ?

Merci pour votre aide.

Par **P.M.**, le **06/11/2015** à **18:36**

Bonjour,

Normalement l'employeur ne peut renoncer à la clause de reconduction du contrat saisonnier que pour une cause réelle et sérieuse et celle prétextée n'en est pas une...

Il faudrait que vous précisiez comment il vous a notifié la rupture et si vous étiez en CDI ou en CDD...